

**COMMUNE DE L'ÉPINE**  
**PROCES VERBAL DU 20 MAI 2026 A 20H00**

**N° 25-2026 : Décision modificative n°1 – Régularisation des résultats du budget principal**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération approuvant le budget primitif de l'exercice 2026 ;  
Vu la délibération approuvant le compte financier unique et l'affectation des résultats de l'exercice 2025 ;  
Considérant qu'une régularisation des résultats reportés au budget principal est nécessaire ;  
Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative afin d'ajuster les inscriptions budgétaires ;  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

**DÉCIDE**

D'approuver la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

001 (recette investissement) = + 32 863.35 €  
021 (recette investissement) = - 10 440.83 €  
023 (dépense fonctionnement) = - 10 440.83 €  
002 (recette fonctionnement) = -10 440.83 €

**N° 26-2026 : Fixation du nombre d'autorisations de stationnement des taxis**

Monsieur le Maire expose qu'une demande d'autorisation de stationnement de taxi a été déposée à la mairie.

Monsieur le Maire demande l'avis à l'ensemble du conseil municipal pour mettre en place cette autorisation.

Après délibération, le conseil municipal : 11 voix contre – 3 abstentions :

**DÉCIDE** de ne pas mettre en place l'autorisation de stationnement pour les taxis.

Le Maire,

  
Clavis LEGRAND

La secrétaire de séance,

Gaëlle DESQUILBET

